



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200226-CONS-AG-20-018
-DE
Date de télétransmission : 11/03/2020
Date de réception préfecture : 11/03/2020

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 26 février 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du Grand Bastia

L'an Deux Mille vingt, le 26 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 21 février 2020.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Emmanuelle DE GENTILI, Mattea LACAVE, Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI.

QUORUM : 21 (2^{ème} convocation, pas de quorum nécessaire)

ONT DONNE POUVOIR :

M. SIMONPIETRI à M. POZZO DU BORGO

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Paule HOUEMER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Thérèse LORENZI, Pierre-Noel LUIGGI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Dominique ROSSI, Pierre SAVELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. M. Pozzo di Borgo est élu secrétaire de séance.

OBJET : Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du Grand Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la Directive européenne 2007/60/CE dite « directive inondation » du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L 566-5.I du code de l'Environnement ;

Vu le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) 2016-2021 Bassin de Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2019-01-28-001 du 28 janvier 2019 portant sur l'approbation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation du Territoire à Risque important d'Inondation du Grand Bastia ;

Vu le cahier des charges de l'appel à projet « PAPI 3 » du 9 mars 2017, notamment ses critères et modalités de labellisation ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 31 janvier 2020 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du Grand Bastia, tel que présenté ci-dessous ;

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :

Action 1.1a : Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur le bassin versant du Poggiolo ;

Action 1.1b : Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur le bassin versant du Guaita ;

Action 1.1c : Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur le bassin versant du Toga ;

Action 1.1d : Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur le bassin versant du Fango ;

Action 1.1e : Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versant du Lupino ;

Action 1.1f : Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur le bassin versant du Corbaia ;

Action 1.1g : Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur le bassin versant du San Pancrazio ;

OBJET : Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du Grand Bastia

Action 1.1h : Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur le bassin versant du Sant 'Agata ;

Action 1.2 : Réaliser un Plan de Prévention des Risques Littoraux ;

Action 1.3 : Création d'une page internet de centralisation de la connaissance ;

Action 1.4 : Élaborer une stratégie de communication à destination du grand public ;

Action 1.5 : Étudier et pérenniser la connaissance des PHEC (Plus Hautes Eaux Connues) ;

Action 1.6 : Définir des supports de communication spécifiquement dédiés aux acteurs locaux ;

Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations :

Action 2.1 : Mise en place d'un service d'avertissement et d'assistance en temps réel (Predict Services) ;

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise :

Action 3.1 : Élaborer un Plan de coopération intercommunale à l'échelle de la CAB ;

Action 3.2 : Anticiper les actions de gestion de crise (exercices / REX) ;

Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme :

Action 4.1 : Réaliser des schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains ;

Action 4.2 : Définir une charte visant la réduction de l'imperméabilité des sols ;

Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :

Action 5.1 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des habitations ;

Action 5.2 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des activités économique ;

Action 5.3 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des établissements publics ;

Action 5.5 : Réduire la vulnérabilité de la STEP Bastia Sud des postes de relevages et des réseaux ;

Action 5.6 : Mettre en œuvre un plan de gestion des embâcles ;

Axe 0 : Actions de gouvernance :

Action 0.1 : Animer la démarche du PAPI ;

Action 0.2 : Réalisation du dossier PAPI complet.

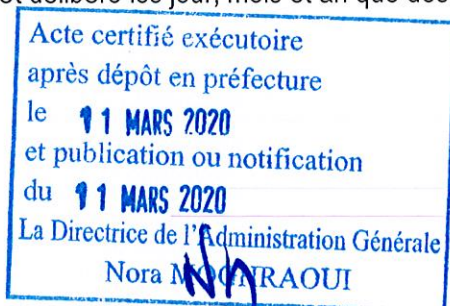
AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification